



Paielement, à postériori, du compteur Linky

Par **vesuvio**, le **01/06/2021** à **20:29**

Bonjour,

Suite aux annonces diffusées ce jour dans plusieurs médias selon lesquelles la Cour des Comptes refuse la gratuité de la pose du compteur Linky décidée par Enedis.

Enedis peut-il, à postériori, réclamer la somme d'environ 130 euros aux clients, chez qui le compteur Linky aura été posé gratuitement "par erreur" ?

Par **Tisuisse**, le **02/06/2021** à **06:44**

Bonjour,

Qui a demandé - ou imposé - la pose de ce compteur ? vous ou le fournisseur d'énergie ? C'est celui qui a demandé cette pose qui paye.

Par ailleurs, ne croyez pas tout ce qui se dit ou s'écrit sur internet, c'est loin d'être "vérité d'évangile". Alors, laissez venir les choses, il sera temps de réagir à ce moment là.

Par **amajuris**, le **02/06/2021** à **11:21**

bonjour,

il n'entre pas dans les pouvoirs de la cour des comptes de refuser ou d'accepter la gratuité de la pose du compteur linky par la société ENEDIS.

la cour des comptes dans un rapport de 2018 a simplement indiqué que cette opération profite essentiellement à la société ENEDIS et pas assez aux consommateurs.

salutations

Par **vesuvio**, le **02/06/2021** à **14:45**

bonjour,

[quote]

il n'entre pas dans les pouvoirs de la cour des comptes de refuser ou d'accepter la gratuité de la pose du compteur linky par la société ENEDIS.[/quote]

Selon le média TF1, la Cour des Comptes a demandé à l'établissement public ENEDIS de faire payer à son client, le prix du compteur et sa pose.

Il ne s'agit pas d'un ancien rapport de 2018 de la Cour des Comptes mais d'un rapport de 2021.

Par **Visiteur**, le **02/06/2021** à **14:57**

VESUVIO, il serait très intéressant pour tout le monde, d'indiquer le lien de ce rapport de 2021...

<https://www.journaldunet.com/patrimoine/guide-de-l-immobilier/1208609-linky-ce-qui-vous-sera-vraiment-facture-a-compter-de-2021/>

Par **Lag0**, le **02/06/2021** à **15:09**

[quote]

Il ne s'agit pas d'un ancien rapport de 2018 de la Cour des Comptes mais d'un rapport de 2021.[/quote]

Bonjour,

Non rien de neuf depuis 2018 pour la cour des comptes.

La polémique vient d'un article paru dans un quotidien national lindi soir qui reprend ce rapport et de nombreux dossiers parus depuis et tente d'en faire une synthèse.

Par **amajuris**, le **02/06/2021** à **17:03**

bonjour,

le dernier rapport de la cour des comptes concernant ENEDIS date du 27 mai 2021 et fait 112 pages.

nulle part dans ce rapport (très récent), il n'est mentionné au sujet du compteur Linky, un quelconque refus de la gratuité de pose.

d'ailleurs, le quotidien parisien qui a déclenché la polémique indique seulement que les clients ENEDIS commenceront à rembourser l'opération LINKY dès l'année prochaine ce qui n'a rien à voir avec un refus de gratuité dans un rapport de la cour des comptes de 2021.

ce qui est certain, c'est que cette opération à la charge du concessionnaire devra être financée, elle le sera d'abord par les économies réalisées avec ce compteur qui permet des opérations à distance puis ensuite par les usagers

il faut donc vérifier ses informations avant de les diffuser.

vous pouvez lire cet article d'un autre quotidien qui est plus proche de la réalité :

[financement compteur Linky](#)

Par **vesuvio**, le **02/06/2021** à **18:44**

[quote]

il faut donc vérifier ses informations avant de les diffuser.

[/quote]

La plupart des articles ne contredisent nullement l'information de TF1, si ce n'est que le client va payer le compteur Linky par petites mensualités pour que Enedis puisse rembourser l'emprunt contracté pour le déploiement de ces compteurs.

Par **amajuris**, le **02/06/2021** à **19:01**

dans votre premier message vous écriviez " *selon lesquelles la Cour des Comptes refuse la gratuité de la pose du compteur Linky décidée par Enedis.* "

à ma connaissance, la cour des comptes n'a jamais exprimé un tel refus, et encore moins dans un rapport de 2021.

il est bien évident que les usagers participeront peu ou prou au financement de cette opération comme y participeront l'ensemble des contribuables français de la même manière qu'ils ont participé à la construction des centrales nucléaires, il y a une quarantaine d'années.

Par **Visiteur**, le **02/06/2021** à **21:30**

Il serait intéressant de trouver des sources officielles... Car on peut aussi lire que Laurent Méric, le porte-parole d'Enedis en charge de Linky. a déclaré hier, 1er JUIN.

""Effectivement, globalement ça coûte environ 130 euros par compteur multiplié par 35 millions de clients, c'est-à-dire autour de 5 milliards d'euros. Comment c'est financé ? C'est financé par les économies que nous Enedis, société de service public qui acheminons l'électricité, allons réaliser à partir de 2022 sur nos frais à nous, sur notre fonctionnement, sur nos investissements. Parce que le réseau sera de meilleure qualité" a-t-il expliqué. Et d'ajouter : "Toutes ces économies sur les 20 années qui arrivent vont servir à rembourser ces 130 euros.""